

## Compte rendu du conseil syndical du 6 juin 2017

### Conseil syndical

Proposé par: F. Durafour

Publiée le : 15/6/2017 9:50:50

Tour Béryl

Compte rendu du conseil syndical du 6 juin 2017

*Présents :* Mmes Bayon, Crémadès, Durafour, Thomassin, Pellanda  
Chassagnon, Gaillard, Lanco.

MM

Ordre du jour :

1. Election du président 2. Point sur Italik - servitudes 3. Hervé Thermique : nouveau contrat suite à la sortie du P1 et récents incidents 4. Impayés 5. Compteurs Linky 6. Tableau d'affichage numérique 7. Retraite de M. et Mme Binsse

### La séance est ouverte à 18h 05

**1. Election du président** Mme Bayon se représente, et elle est la seule à postuler. Elle est réélue à l'unanimité. **2. Point sur Italik - servitudes** Un notaire a rédigé le texte sur la servitude de vue et d'ensoleillement, qui préservera ainsi l'échancrure que nous avons négociée. Ainsi la pérennité et l'opposabilité en cas de revente par Hammerson sont garanties, ce que les différentes rédactions que nous avons soumises Hammerson n'assuraient pas à notre sens. L'assemblée générale extraordinaire pourra se tenir le 6 juillet afin d'approuver cette convention. **3. Hervé Thermique : nouveau contrat suite à la sortie du P1 et récents incidents** Il a paru souhaitable, que, étant sortis du P1 nous rédigeons un avenant au contrat avec Hervé Thermique qui permettrait d'assurer le contrôle des températures. La réunion avec Hervé Thermique aura lieu le 14 juin à 14h30. Un technicien Hervé Thermique était affecté à la tour pour la maintenance (contrat P2), 4h par jour. Nous étions satisfaits de son travail. Mais, il y a 3 semaines, ce technicien a été remplacé par un intérimaire qui travaillait le matin pour Antoine et Cléopâtre, et n'assurait (au mieux) que 3h/jour au lieu de 4 ; ceci sans être prévenus par Hervé Thermique. Nous avons appris qu'il s'agissait d'un problème de factures Hervé Thermique non réglées depuis 2014. Mais ceci ne concerne pas que la tour Béryl. A décharge pour Nexity : la méthode de facturation d'Hervé Thermique est souvent incompréhensible. Le conseil syndical s'insurge que ce problème, qui est à régler entre Nexity et Hervé Thermique, ait eu des répercussions sur la tour Béryl. Bien évidemment, il sera demandé un remboursement du prix de maintenance sur les jours où le travail n'a pas été fourni correctement. Un rendez-vous au sujet de la comptabilité est prévu avec M. Coquard (directeur de l'Agence Nexity, bd Vincent Auriol) le 9 juin. Un compte-rendu sera fait et affiché

**4. Impayés** Les dossiers avancent difficilement. Mme Crémadès, en collaboration avec Mme Bartier (Nexity) et Maître Morin, notre nouvelle avocate, essaie d'y voir clair dans les problèmes de succession. Par exemple, il a été découvert qu'après le décès de Mme Cohen, aucune déclaration de succession n'a été déposée. Ses fils occupent (ou louent) donc des appartements qui ne leur appartiennent pas.

**5. Compteurs Linky** Les techniciens n'ont pas procédé étage par étage comme la logique aurait pu le faire supposer, mais en suivant un ordre établi par un ordinateur. Malgré les efforts du conseil syndical, il a été absolument impossible d'établir un planning d'interventions.

**6. Tableau d'affichage numérique** Le panneau doit être visible, mais ne pas déparer l'aspect du hall. L'emplacement choisi répond à ces conditions. Le tableau sera posé en septembre.

**7. Retraites de Monsieur et Madame Binsse.** Ils devaient être convoqués en mars par la Caisse de retraite pour avoir des informations précises sur les dates possibles de départ à la retraite et les conséquences. Ils n'ont pas encore reçu de convocation. Nexity devra cependant commencer à prospecter pour ce poste double dès septembre 2017 pour ne pas être pris au dépourvu et que le conseil syndical ait le temps de choisir.

Fin de la séance ; 19h55

Prochaine réunion : 21 septembre 2017 ; 18h

Normal 0 21 false false false FR X-NONE X-NONE

```
/* Style Definitions */ table.MsoNormalTable
{mso-style-name:"Tableau Normal"; mso-tstyle-rowband-size:0; mso-tstyle-colband-size:0;
mso-style-noshow:yes; mso-style-priority:99; mso-style-parent:""; mso-padding-alt:0cm 5.4pt 0cm
5.4pt; mso-para-margin:0cm; mso-para-margin-bottom:.0001pt; mso-pagination:widow-orphan;
font-size:11.0pt; font-family:"Calibri",sans-serif; mso-ascii-font-family:Calibri;
mso-ascii-theme-font:minor-latin; mso-hansi-font-family:Calibri; mso-hansi-theme-font:minor-latin;
mso-bidi-font-family:"Times New Roman"; mso-bidi-theme-font:minor-bidi;
mso-fareast-language:EN-US;}
```